

# JE SUIS EMPLOYEUR, J'AI UN CAS DE COVID-19 POSITIF DANS MON ENTREPRISE CONDUITE A TENIR

**ETAPE 1 :** Je m'assure que le salarié a bien un test RT-PCR (prélèvement nasopharyngé) positif.

**ETAPE 2 :** Je recherche les personnes « contacts à risque » dans l'entreprise.

**ETAPE 3 :** Les personnes « contacts à risque » identifiées sont renvoyées chez elles pour être placées en télétravail ou en isolement (voir avec le médecin traitant). Je demande à ces salariés de respecter les consignes : ( cf page 3 « Je suis contact à risque, que dois-je faire ? »).



Les salariés seront absents 7 jours. Ils ne pourront revenir travailler que si leur test RT-PCR est négatif et s'ils n'ont plus de fièvre depuis au moins 48h. Ils devront porter strictement un masque pendant encore 7 j : en pratique, pas de repas en commun ni pause (café, cigarette) commune.

**ETAPE 4 :** J'informe de ces faits :

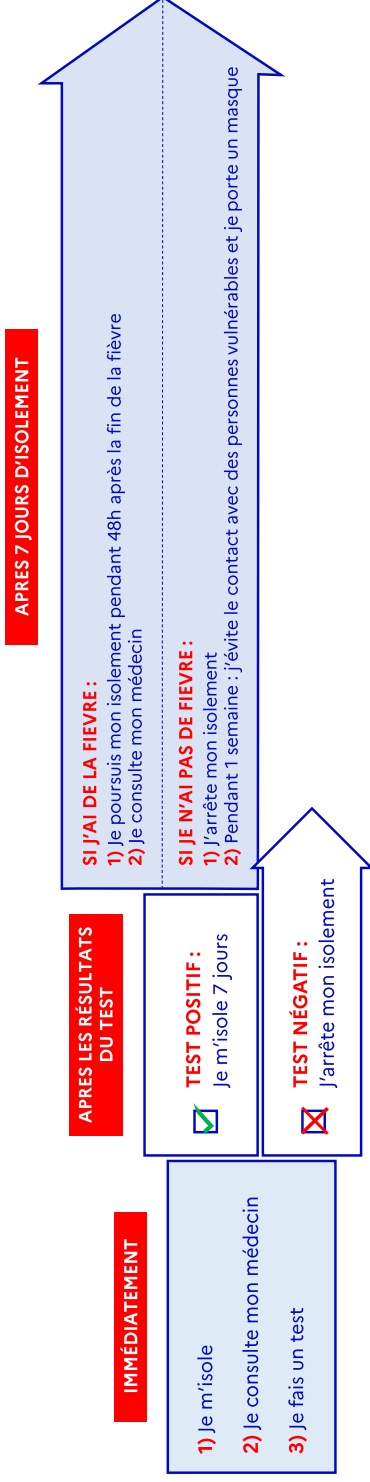
- La cellule tracing de l'ARS du Puy de Dôme : [ars-dt63-contact-tracing@ars.sante.fr](mailto:ars-dt63-contact-tracing@ars.sante.fr)  
Tel : 04 81 10 60 45
- La cellule tracing de l'ARS de la Haute Loire : [ars-dt43-contact-tracing@ars.sante.fr](mailto:ars-dt43-contact-tracing@ars.sante.fr)  
Tel : 07 61 94 01 78

**ETAPE 5 :** J'informe le Médecin du Travail.

**ETAPE 6 :** La cellule « Tracing » de la CPAM contactera le(s) salarié(s) positif(s) afin de rechercher les sujets « contacts » (*bien être attentif aux appels téléphoniques et rappeler au plus tôt*). A partir de 3 cas positifs, l'ARS contactera l'entreprise (mais dès le premier cas pour les établissements hospitaliers, EHPAD, crèches, établissements). sociaux d'hébergement).

Pour tout renseignement  
complémentaire, veuillez vous adresser  
à votre médecin du travail :

# J'AI DES SYMPTÔMES, QUE DOIS-JE FAIRE ?



## Qu'est-ce qu'un contact à risque ?

**En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact :** hygiaphone ou autre séparation physique (vitre); masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas **ou** le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas **et** le contact,

Est un contact à risque, toute personne :

- Ayant eu un **contact direct** avec un cas, en face à face, à **moins d'1 mètre, quelle que soit la durée** (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
- Ayant prodigué ou reçu des **actes d'hygiène ou de soins** ;
- Ayant **partagé un espace confiné** (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Par exemple, les collègues partageant les mêmes pauses repas, café ou tabac à moins de 1m sont personnes-contacts à risque.

## Combien de temps faut-il remonter pour cette recherche ?

Si la personne COVID 19 + a des symptômes, toutes les personnes contacts à risque pendant 48 heures avant le début des symptômes. En l'absence de symptômes de la personne COVID 19 +, toutes les personnes contacts à risque pendant 7 jours avant la date du test.



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# JE SUIS CONTACT À RISQUE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

### IMMÉDIATEMENT

- 1) Je m'isole 7 jours depuis le contact avec la personne positive
- 2) Je prends un RDV pour passer un test au 7<sup>ème</sup> jour

### PENDANT L'ISOLEMENT

- J'AI DES SYMPTÔMES :**
- 1) Je consulte mon médecin
  - 2) Je prolonge mon isolement jusqu'aux résultats du test
- JE N'AI AUCUN SYMPTÔME :**  
Je maintiens mon isolement et passe mon test

### APRES LES RÉSULTATS DU TEST

**TEST POSITIF :**  
Je m'isole 7 jours



**TEST NÉGATIF :**  
J'arrête mon isolement



### APRES 7 JOURS D'ISOLEMENT

#### SI J'AI DE LA FIEVRE :

- 1) Je poursuis mon isolement pendant 48h après la fin de la fièvre
- 2) Je consulte mon médecin

#### SI JE N'AI PAS DE FIEVRE :

- 1) J'arrête mon isolement
- 2) Pendant 1 semaine : j'évite le contact avec des personnes vulnérables et je porte un masque

# JE SUIS EMPLOYEUR, J'AI UN SALARIE QUI PRESENTE DES SYMPTOMES CONDUITE A TENIR

## Quels sont les symptômes, combinés ou isolés, du COVID 19 ?

- une fièvre ou sensation de fièvre,
- des signes respiratoires, comme une toux, un essoufflement ou une sensation d'oppression dans la poitrine,
- le nez qui coule, un mal de gorge,
- une fatigue importante inexpliquée,
- une perte du goût,
- une perte de l'odorat,
- des maux de tête,
- des courbatures et/ou des douleurs dans les muscles,
- une diarrhée avec au moins 3 selles molles dans la journée.

**ETAPE 1 :** La personne présentant des symptômes est renvoyée chez elle en télétravail ou en isolement.

**ETAPE 2 :** Je demande à ce salarié de respecter les consignes fournies (cf page 2 « J'ai des symptômes, que dois-je faire ? »).



En fonction de l'avis de médecin traitant et du résultat du test, le salarié pourra reprendre le travail ou sera isolé.

- S'il a réalisé un test et qu'il est positif, il sera absent 7 jours. Il pourra revenir travailler à l'issue et en absence de fièvre depuis au moins 48h. Il devra porter strictement un masque pendant encore 7 j : en pratique, pas de repas en commun ni pause (café, cigarette) commune.
- S'il a réalisé un test et qu'il est négatif, il pourra revenir travailler.



Association  
Interprofessionnelle  
de Santé au Travail

1 rue des frères Lumière - ZI du Brézet  
63028 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2

[www.aistlapreventionactive.fr](http://www.aistlapreventionactive.fr)

